
ICANN84 | Réunion générale annuelle – Réunion conjointe : GAC et ASO
Dimanche 26 octobre 2025 – 16h30 à 17h30 IST

GULTEN TEPE

Mesdames et messieurs, nous allons bientôt recommencer nos travaux. Je vous demande de vous asseoir, s'il vous plaît. Bienvenue à la séance du GAC et séance avec l'ASO le dimanche 26 octobre à 16 h 30, heure locale. Veuillez noter que cette session est enregistrée et qu'elle est régie par les normes de conduite requises de l'ICANN et par le code de conduite des participants de la communauté de l'ICANN et la politique anti-harcèlement de la communauté de l'ICANN.

Durant cette séance, les questions ou commentaires seront lus à haute voix uniquement s'ils sont présentés suivant le format approprié dans le chat de Zoom. L'interprétation de cette séance se fera dans les six langues de l'ONU plus le portugais. Si vous souhaitez parler durant la séance, veuillez la main sur Zoom. Et pensez à indiquer votre nom et la langue dans laquelle vous allez vous exprimer si ce n'est pas l'anglais. Veuillez parler clairement et à un rythme raisonnable pour permettre une interprétation précise de vos propos. Sans plus attendre, je vais passer la parole au président du GAC, Nico Caballero.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

NICOLAS CABALLERO

Merci Gulten. Bienvenue à cette séance conjointe avec l'ASO, l'organisation de soutien à l'adressage pour la deuxième consultation pour la mise à jour de l'ICP-2. Je traduis. Eh bien ça, c'est la politique de coordination de l'Internet 2 qui vient après l'ICP-1. Et évidemment, nous avons une équipe fantastique ici. Alors nous avons Hervé Clément, Nick et mon cher ami, Esteban Lescano. Bienvenue à toi, Esteban. Et puis, mon vice-président à mes côtés, Marco Hogewoning qui va en fait animer les travaux de cette séance. Marco.

MARCO HOGEWONING

Merci Nico, Bienvenue à tous et à toutes et bienvenue aussi à nos amis de l'ASO qui ont accepté notre invitation. Je pense que maintenant je vais peut-être passer justement la parole à nos représentants de l'ASO pour qu'ils se présentent, pour qu'ils nous présentent leurs travaux également. Je crois que beaucoup de personnes ont suivi les travaux de l'ASO au sein du GAC, mais question de nous assurer que nous sachions tous quels sont les tenants et les aboutissants justement du travail que vous menez. La mise à jour, par exemple, de ce document dont parlait Nico. Je crois que je me ferais bien de vous passer la parole.

HERVÉ CLÉMENT

Merci Marco, merci Nico. Comme vous l'avez dit, nous sommes en fait du NRO NC, le conseil de numéro de l'organisation des ressources de numéro. Alors nous sommes trois membres du conseil pour chacune des régions du monde et personnellement, je

m'appelle Hervé Clément, je suis du RIPE-NCC, donc de France, d'Orange si vous voulez savoir. Je vais maintenant passer la parole à mon vice-président et à mes deux vice-président de l'ASO.

NICK NUGENT

Je m'appelle Nick Nugent, je suis professeur à l'université du Tennessee et vice-président de l'ASO AC pour la région ARIN.

ESTEBAN LESCANO

Alors moi, je suis Esteban Lescano, je suis d'Argentine.

HERVÉ CLÉMENT

Et vous avez Nicole Chan de la région APNIC, qui vient de Taïwan, et Akinori qui est également de l'APNIC, qui vient du Japon, par définition, dirais-je.

Alors nous allons évidemment présenter la mise à jour de l'ICP-2, donc politique de coordination de l'Internet 2 comme l'a dit Nico. Alors cette première diapo, ce sera très bref. L'ICP-2, c'est quoi? C'est une liste de critères pour les registres Internet régionaux afin qu'ils puissent être établis. Ça a été le cas de LACNIC et de l'AFRINIC. Et puis, l'ICP-2 a été adopté il y a 25 ans et vous le savez, en fait, les relations entre l'ICANN et les régions a changé. Bien sûr, la NRO NC nous a demandé de changer et de renforcer le document et c'est ce que nous avons commencé à faire. Justement, si on peut passer à la diapo suivante.

Alors nous avons commencé les travaux il y a deux ans maintenant. Nous avons commencé par un jeu de 24 principes qui doivent être inclus dans le document avec une liste de principes qui a fait l'objet de consultations. Après le premier cycle de consultation, nous avons pu élaborer un premier document. Alors, il y a eu évidemment, en fait, le document de gouvernance RIR. Et puis, il y a eu une deuxième consultation pour aboutir à un deuxième document. Et puis, nous entamons la troisième consultation. Donc trois consultations. Vous avez encore la possibilité d'envoyer vos commentaires jusqu'au 3 décembre. Si l'on peut passer au transparent ou à la diapo suivante?

Donc voilà, vous avez le diagramme qui vous donne un meilleur aperçu d'où nous en sommes. Nous sommes au rectangle en bleu foncé, deuxième à partir de la droite, donc deuxième consultation publique sur la version préliminaire. Alors, nous espérons, on verra un petit peu la teneur des commentaires, mais il y aura une révision finale avant l'approbation et l'adoption du document. Mais, bien sûr, il faut consolider le texte. Est-ce qu'on peut passer au transparent suivant? Diapo suivante.

Nous avons donc la version deux, la version préliminaire du document dont nous parlons. Pour qu'il puisse être lu facilement, nous avons en fait indiqué les changements. Et d'ailleurs, nous allons passer en revue ces changements de manière de manière plus approfondie. Il y a des changements au niveau du titre, du préambule, des procédures de mise en œuvre, de la reconnaissance et de la radiation des RIR, des audits, des

propositions. Et puis il y a quelque chose que l'on appelle la continuité en cas d'urgence.

C'est également abordé dans la version deux. Alors, pour vous aider, vous aurez accès à ce document que l'on appelle un document martyr. Et puis en fait, vous avez les lignes rouges de changement. Alors ça, c'est le dernier document en bleu. Vous voyez des parties en bleu et en rouge. Les parties en rouge, ce sont effectivement les parties qui ont été supprimées et les parties bleues, ce qui a été ajouté par rapport à la version d'origine. Diapo suivante.

Un autre document très très important, ce sont les explications sur le pourquoi. Pourquoi avons-nous décidé d'inclure certains changements, certains amendements, compte tenu des contributions de la dernière consultation? Vous avez ici, par exemple, pour ce qui a trait à la reconnaissance, vous avez les arguments. Pourquoi? Donc, si vous vous posez la question de savoir pourquoi nous avons ajouté quelque chose ou retiré quelque chose, vous trouverez tous les antécédents dans ce document ressource. Transparent suivant ou diapositive suivante.

Dernière chose, parce que ça a trait à la composition de l'ASO, nous sommes 12 membres au sein du conseil de l'organisation de soutien à l'adressage à cause de la situation pour l'AFRINIC. Nous n'avons personne de l'AFRINIC, mais sachez que le comité de direction a déjà été élu. Et il y a un appel à candidature pour remplir le mandat de l'AFRINIC. Donc je crois que, incessamment sous peu,

comme on dit, on pourra accueillir un membre de l'AFRINIC justement à l'ASO AC – donc le conseil de l'organisation de soutien à l'adressage. Nick.

NICK NUGENT

Merci. Hervé vous a présenté en fait la feuille de route des principaux changements auxquels nous avons procédé entre la version une que vous avez tous vu, vous avez fourni vos commentaires et la version deux. Nous allons maintenant passer en revue les changements plus importants. Nous allons vous expliquer ces changements et pourquoi nous avons procédé à ces changements. Tout d'abord, on va commencer d'abord par le titre, le préambule notamment.

Alors, commençons petit. Nous avons changé tout simplement le nom. Avant, on parlé du document de gouvernance pour la reconnaissance, le maintien et la radiation des registres Internet régionaux. Maintenant, au lieu de maintien, nous avons parlé de fonctionnement ou d'opération. Ce n'est pas un gros changement. On le fait simplement remarquer parce que c'est un titre différent. Nous ne voulons pas causer de confusion. Voilà.

Le préambule. Nous avons ajouté plus de contenu au préambule. Nous expliquons en fait l'objet. L'objectif de ce document et comment nous entendons atteindre ces objectifs pour fournir des informations de contexte. Puisque ce document pourra encore être

en vigueur encore 25 ans, peut-être sous sa forme actuelle. Nous voulons qu'ils restent pertinents aussi longtemps que possible.

Les procédures de mise en œuvre. Alors, là, le défi, c'est que quand vous avez un document comme celui-ci, c'est qu'en fait il ne peut couvrir tous les cas de figure qui pourraient se produire au moment de faire fonctionner, justement des registres Internet régionaux, leur reconnaissance, leur radiation. Il y aura toujours des éléments de détails qui peuvent être pertinents, ne fut-ce que pour, et bien, le partage d'enregistrements, comment, à quelle fréquence, à travers quel système, la responsabilité des RIR d'avoir des pratiques, des bonnes pratiques de gouvernance institutionnelle. Qu'est-ce que cela veut dire?

Ce document est censé être à haut niveau. On ne peut pas rentrer dans le détail parce que sinon cela serait un document trop étoffé. Et, puis, parce que parfois les RIR doivent être assez souples, justement pour définir leur propre procédure de mise en œuvre à plus bas niveau. Donc, ce que nous disons, c'est que ces détails seront renseignés dans un document séparé sur les procédures de mise en œuvre. Et là les RIR, et bien, se réuniront pour essayer d'arriver à un document abouti.

Alors, durant la première consultation, on nous a dit que le document principal devrait faire référence à ce document secondaire ou accessoire. C'est ce que nous avons fait. Nous disons qu'il y aura un jeu de procédure de mise en œuvre à part, qui sera créé par les RIR, qui sera tenu à jour et mis à jour. Mais, rien dans

les mesures ou les procédures de mise en œuvre ne peuvent contredire ce que dit le document de gouvernance. Mais, évidemment, nous le disons nommément, mais les RIR peuvent bien sûr mettre à jour le deuxième document à leur guise.

Alors, reconnaissance et radiation. L'une de nos inquiétudes les plus courantes, dirais-je. Alors, je reviens un petit peu en arrière. Le processus de reconnaissance et de radiation des RIR, quelle est-elle cette procédure? Et, bien, les RIR on voit au chapitre, les RIR ne votent pas, mais ils émettent un avis à travers un document où ils posent une recommandation pour ou contre l'approbation ou une proposition de reconnaissance d'un nouveau RIR. La version une disait que tous les RIR doivent approuver à l'unanimité la recommandation concernant un nouveau RIR candidat, et si c'est le cas, on peut passer alors à l'ICANN. Et, si l'ICANN approuve, alors la reconnaissance peut se faire, peut avoir lieu.

Mais, notre inquiétude, c'est que l'unanimité, c'est difficile quand même parfois à atteindre. Quid si vous avez un RIR qui s'oppose parce qu'il y a conflit d'intérêts, parce qu'il a une raison qui n'est pas valable? Alors, il y a plusieurs éléments à prendre en considération. Tout d'abord, nous devons nous assurer que lorsqu'un nouvel RIR rentre dans la NRO, et bien cela crée de nouvelles relations opérationnelles avec les RIR existants. Et, peut-être que dans un pays d'un RIR, il est interdit d'entamer une relation professionnelle avec cet autre RIR. Donc, peut-être que nous serons dans une situation où un RIR ne peut faire affaire avec

un autre RIR contre son gré. Que faire? Mais, l'unanimité est difficile, donc que faire pour...

Nous avons trouvé une procédure. S'il y a en fait un RIR qui s'abstient, qui ne veut pas donner son accord, et bien il peut y avoir un processus de révision, de reconsidération au titre de l'ICANN. Et si l'ICANN est bien examiné la situation, mais émet son avis et qu'il y a toujours un RIR qui s'oppose, et bien là, encore une fois, si la raison n'est pas valable, on peut tout de même approuver un nouveau RIR ou sa reconnaissance même si nous ne sommes pas dans une situation de pleine unanimité. Ça, c'est la grande différence entre la version une et la version deux, sur la base des commentaires que nous avons reçus lors de la consultation publique.

Alors, la radiation, comme nous le disons ici, nous offrons des protections supplémentaires pour le RIR toucher. Nous essayons de dire dans ce processus que justement, en prévoyant cette possibilité de radiation, nous ne sommes pas en train de dire que le but, et bien, c'est de prendre une décision à la légère. Pas du tout. Il n'y a pas de volonté de radier un RIR à tout vent. Non. C'est vraiment une mesure de dernier recours après avoir épuisé toutes les autres possibilités. Nous voulons offrir des protections pour les RIR concerné par une demande de radiation.

Donc, on a un petit peu étoffé le texte. Nous avons ajouté des protections. La proposition en fait de radiation d'un RIR doit par exemple spécifier les raisons précises. Pourquoi cette radiation du

RIR est proposée. Le RIR concerné a un droit de réponse. L'ICANN et les autres RIR doivent également fournir leurs raisons. Tout cela dans le but de protéger le système des RIR et le RIR concerné en l'occurrence. Diapo suivante.

De même, qui peut entamer une procédure de radiation? Et, bien, dans la version une, nous disions que ce pouvait être les autres RIR ou 25 % des membres du RIR concernés. Alors, nous avons entendu de bonnes réactions différents RIR ont différents seuils, différents nombre de membres, différents critères sur qui peut devenir membre. Compte tenu de ces différences, nous avons décidé également d'établir un seuil différent. Donc, le nouveau seuil, c'est 2000 membres d'un RIR concernés ou 25 % des membres d'un RIR si on est en dessous de ce chiffre. Et puis nous avons prévu en fait une mesure pour l'ICANN lorsqu'elle veut initier un processus de radiation, il faudra compter sur l'approbation des RIR existant pour pouvoir aller de l'avant. Bien. Diapo suivante.

Parlons des audits. Alors, avant, nous disions que les RIR devaient se soumettre à des audits sur une base régulière ou périodique. Oui, mais qu'est-ce que c'est que cette période? Alors, nous disions trois ans. Et, bien, pourquoi? Pourquoi proposons-nous trois ans pour, et bien relever les problèmes à la racine? Alors en fait, c'est vrai qu'il y a des exigences sur les audits, sur les transparences. On peut donc identifier les problèmes très en amont, on peut les résoudre. Pas besoin donc de passer à d'autres mesures.

Outre les audits ordinaires, il y a aussi les audits ponctuels ou ad hoc. Et un tout petit peu comme pour la proposition sur la radiation, si les autres RIR décident à la majorité ou si vous avez 2000 membres d'un RIR, ou jusqu'à 25 % des membres d'un RIR existant ou l'ICANN, si toutes ces parties le souhaitent, et bien ces parties peuvent engager un audit ponctuel plutôt que de se lancer dans une procédure de radiation. Essayons de voir quels sont les problèmes. Si un problème est constaté, procédons à un audit ponctuel ou ad hoc.

Alors, la continuité en cas d'urgence. Alors, ça, c'est le résultat d'un commentaire très, très pertinent que nous avons reçu. Alors, quid d'un RIR qui a des difficultés pas pour des raisons internes, mais parce qu'il y a eu un tremblement de terre, un tsunami ou un problème politique dans le pays? Les services, évidemment, doivent pouvoir continuer, mais on ne veut pas radier le RIR, on ne veut même pas entamer une radiation. Alors, comment faire pour que les services soient temporairement repris par d'autres partis? Alors, c'est ce que nous appelons dans le document la continuité des activités en cas d'urgence.

Et, il y a tout un chapitre qui est consacré à cela pour assurer la prestation des services sur une base temporaire, avec un transfert temporaire de service à un opérateur d'urgence. Cela exigera évidemment l'accord unanime des autres RIR et de l'ICANN. Et bien sûr, il y aura une limite de temps. Ce sera publié, justifié, et elle sera suivie cette période par une consultation de la communauté.

Alors, quelques points sur la procédure. Alors, ça peut arriver très, très rapidement. Il ne faut pas procéder à une consultation de la communauté ou passer par toute une procédure de consultation en bonne et due forme, ou bien sur une participation des parties prenantes exhaustives. Bon. Mais bien sûr, durant cette période où on assure la continuité de service, il y aura un processus de participation de la communauté ou d'engagement de la communauté. Alors, cette période de temps ne peut durer que 90 jours. On peut la renouveler, on peut la reconduire, mais, bien sûr, c'est beaucoup plus souple que la radiation. Et bien sûr, il y aura une révision après l'événement avec publication d'un rapport, etc. Diapo suivante.

Et, puis, quelques changements divers. Là, on ne peut les catégoriser nulle part, mais il est bon de les mentionner. Rectification. Qu'est ce que cela veut dire? Et bien il y a un changement alors dans ce document. Et s'il faut changer ce document qui impose de nouvelles exigences sur les RIR, et bien un RIR existant pourrait alors se retrouver dans une situation de non conformité à cause de ce changement. Si on nous dit maintenant vos rideaux doivent être bleus alors que l'un des RIR a toujours des rideaux jaunes, et bien il n'est plus conforme aux règles. C'est bête comme exemple, mais c'est justement pour vous donner une idée.

Nous prévoyons donc une période de grâce pour s'assurer que les RIR ait le temps de s'adapter et d'adapter leurs statuts, leurs procédures aux changements qui ont une incidence sur eux. Et nous avons ajouté cela au document. Alors, la rectification y

figurait dans la version une, mais ils ont dit que tout amendement au document doit prévoir une période de grâce. Et nous disons que lorsque ce document entrera en vigueur, il y aura automatiquement une période de grâce de trois ans automatiquement octroyée aux RIR. Ça ne veut pas dire que les RIR ne devront pas suivre le document pendant trois ans. Non, ils auront une période de grâce pour procéder aux changements nécessaires pour justement répondre aux exigences, justement, qui étaient déjà implicites dans le document ICP 2 que ce document va remplacer. Diapo suivante.

Une autre section divers. Nous avons donc ajouté le besoin d'ajouter un processus de règlement de litige pour tous les membres, pour tous les RIR.

Nous avons également ajouté, même si cela est implicite dans le document. Nous ne voulons pas qu'il y ait des changements pour qu'il y ait des spéculations pour radier un RIR. Et, c'est pour cela que nous avons ajouté une spécification de bonne foi. Toutes les actions doivent être mises en place dans les délais prévus et en toute bonne foi.

Ici, vous voyez une synthèse des changements et une diapo finale avant de passer la parole à mon collègue. Certaines personnes nous demandent quel est le rôle de l'ICANN dans tout cela. L'ICANN est présent dans certaines parties du document, mais il y a donc un document général sur le rôle de l'ICANN, le rôle général de l'ICANN dans ce processus. Je ne vais pas le lire, mais sur la diapo, vous

voyez un résumé de ce rôle, l'ICANN. Et maintenant, je vais passer la parole à mon collègue Esteban.

ESTEBAN LESCANO

Finalement, nous voulons rappeler aux membres du GAC que la consultation publique est ouverte. Nous avons le temps jusqu'au 7 novembre. Vous trouverez le document sur le lien qui a été communiqué, et cette consultation est ouverte à tous par le biais de la plateforme de l'ICANN. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Le document est là. Vous voyez le code QR que vous pouvez utiliser pour accéder au document. Nous avons également des documents à l'appui qui sont disponibles. Mon collègue en a déjà parlé. D'un côté, le comparatif des changements, c'est à dire une comparaison entre ICP 1 et ICP 2. Ensuite, on a un document de synthèse des changements et leurs fondements avec l'explication de pourquoi ces changements ont été effectués et nous avons également une évaluation faite par les RIR. Nous espérons donc... Nous attendons avec impatience vos commentaires par rapport à l'ICP 2. Ce serait très utile pour nous. Et donc nous vous encourageons à participer à cette consultation publique. Merci. Diapo suivante s'il vous plaît. Merci de votre attention.

HERVÉ CLEMENT

Je ne sais pas si vous souhaitez ajouter quelque chose. Donc, nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions si vous en avez.

MARCO HOGEWONING

Merci Hervé. Merci Esteban. Merci à tous pour cette présentation très informative et je suis ravi de voir comment ces changements ont été mis en place. Je vois déjà qu'il y a des questions. L'Indonésie en premier. Allez-y, l'Indonésie.

ASHWIN SASTROSUBROTO

Donc, est-ce que vous avez un processus pour que l'ICANN puisse reconnaître un RIR en particulier? Et donc, j'ai plusieurs questions par rapport à cela. Mettons qu'un RIR, par exemple celui de la région APNIC en Asie-Pacifique. Si un membre d'APNIC, c'est un exemple, bien sûr, parce que j'aime beaucoup APNIC. Mais, disons, 2000 membres n'aiment pas APNIC et disent à l'ICANN, nous ne voulons plus d'APNIC. Est-ce que vous allez radier APNIC? Et donc, l'APNIC est radié finalement.

Et, deuxième question, si l'APNIC fait quelque chose qui va à l'encontre des lois australiennes et que les tribunaux de l'Australie disent que l'APNIC a mal agi, est-ce que l'APNIC sera radiée par l'ICANN? Et, question numéro trois. L'ICP 2... Donc, dans l'ICP 1, vous parlez de la gestion des ccTLD. Est-ce que l'on peut radier la gestion d'un ccTLD lorsque l'on radie un RIR? Parce que par exemple, des opérateurs de ccTLD n'aiment pas la gestion qui est faite d'un ccTLD en particulier et qu'ils veulent changer d'opérateur. Merci.

MARCO HOGEWONING

Merci l'Indonésie. Je peux répondre à la deuxième question moi-même. L'ICP 1 et l'ICP 2 sont complètement... Ce sont des documents complètement différents qui ont été écrits par les RIR. Et donc, ce qui se passe avec l'ICP 2 n'a pas d'influence sur l'ICP 1. Et donc, je pense que cette question concerne plutôt la relation entre la ccNSO et l'ICANN. Vous me corrigez si je me trompe.

HERVÉ CLEMENT

Je vais par la suite donner la parole à Nick et Stéphane, s'ils veulent compléter ce que je dis, mais ICP 1 et ICP 2 et ICP 3 se sont des documents complètement indépendants. L'ICP 2 doit être considérés comme un document indépendant. Pour ce qui est de la radiation, cela n'a pas d'impact sur la gestion des ccTLD. Pour les deux autres parties de votre question, je vais m'en remettre à Nick et à mes collègues.

NICK NUGENT

Très rapidement parce que je sais qu'il y aura d'autres questions. Pour être clair, l'ICANN n'a aucun pouvoir unilatéral pour radier un RIR en vertu de ce document. L'ICANN peut prendre la décision finale, mais tout d'abord, les RIR existants doivent prendre la décision de garder ou de radier un RIR.

Si APNIC ou d'autres RIR aller être radié, il y aurait un processus pour basculer les services de ce RIR à un service de continuité en cas d'urgence. Et, troisième partie de votre question. Qu'est-ce qui se passe si un gouvernement déclare qu'un RIR ne respecte pas la

loi d'un pays? C'est une question hypothétique. Je ne sais pas très bien comment cela pourrait être traité. Cela pourrait déclencher un processus de radiation. Cela va dépendre du pays qui héberge ce RIR. Mais, il y a toujours un processus de transition. Ce n'est pas que le RIR cesse d'exister.

ESTEBAN LESCANO

Je voudrais ajouter un élément, à savoir que le processus renforce le droit de défense du RIR qui est concerné par ce processus de radiation.

MARCO HOGEWONING

Merci. J'espère que ces réponses sont suffisantes. Nous avons une autre séance après celle-ci, donc je vous prie d'être bref si vous avez des questions. Les Pays-Bas.

MAAIKE VEENSTRA

Tout d'abord, merci beaucoup pour cette présentation. Deuxièmement, vous avez brièvement parlé des audits parallèles et je voudrais plus de précision par rapport à cela. Cela veut dire que vous allez faire un audit sur les cinq RIR en même temps. Je voulais plus de précision par rapport à cela. Merci.

HERVÉ CLÉMENT

Merci beaucoup pour cette question. Je vais commencer brièvement et ensuite je vais passer la parole à mes collègues. L'idée, c'est de ne pas avoir un audit en même temps, parce que

c'est quelque chose qui doit être fait de manière très détaillée. Et, il y a des politiques qui doivent être prises en considération. Mais, non, ce n'est pas... Il ne s'agit pas d'audit qui sont menés de manière simultanée.

NICK NUGENT

Juste pour compléter, c'est un exemple de ce qui figurerait dans le document de mise en œuvre. Ce n'est pas extrêmement significatif, mais l'idée, c'est que les RIR doivent être audités tous les trois ans et de manière alternée. Merci.

MARCO HOGEWONING

Je vais m'arrêter ici pour les questions. J'ai l'Inde, Smart Africa, Egypte et CTU. Ensuite, il n'y aura plus de temps pour les questions. L'Inde s'il vous plaît. Vous avez la parole.

SUSHIL PAL

Nous félicitons l'ASO et la communauté des RIR pour ce travail. J'ai eu une remarque concernant l'autorité pour la reconnaissance des RIR. Lorsque la reconnaissance d'une RIR va à l'encontre d'une jurisprudence, quel est le mécanisme pour la reconnaissance et la radiation? Pour que la reconnaissance ou la radiation puissent devenir plus multipartites, afin que toutes les différentes parties prenantes puissent y participer.

NICK NUGENT

Merci pour ce commentaire. Je vais être brève parce que je sais que nous devons clore cette séance. Tous les RIR moins un, en fonction des circonstances, doivent approuver toute proposition de reconnaissance de radiation. Ensuite, cette décision doit être prise conformément au processus qui prévoit la participation de la communauté. L'ICANN doit approuver la décision finale. Et bien sûr, ce processus peut inclure et inclura des consultations publiques et la participation d'autres parties prenantes.

MARCO HOGEWONING

Merci. Smart Africa.

RODRIGUE GUIGUEMDE

Nous avons de notre côté commencé un processus pour soumettre du contenu à ce processus ICP 2. Et, puisque nous cherchons encore la garantie que l'Afrique sera représentée, nous voyons qu'AFRINIC a lancé un processus pour s'assurer que sa représentation dans ce processus. Pour le moment, je crains qu'au moment où tout sera fini, ces représentants ne seront pas encore en mesure d'y participer. Je ne sais pas si, par rapport aux dates ou par rapport au calendrier, on pourrait apporter des changements. J'aimerais savoir s'il est possible de se pencher sur cette question. Nous avons déjà eu cette discussion avant et j'aimerais connaître votre avis.

HERVÉ CLÉMENT

Il s'agit d'une question vraiment importante et comme je l'ai déjà dit, quand les événements d'AFRINIC ont commencé. Le fait de ne pas avoir un représentant de l'AFRINIC serait un problème. Parce que l'important, c'est de pouvoir avoir un conseil qui soit représentatif. Qu'avons-nous fait? Nous essayons de fournir un maximum d'information dans la région africaine, et nous essayons de donner l'opportunité à la communauté d'AFRINIC de poser des questions, de contribuer. Et donc, je veux insister sur le fait que toutes les réunions, presque toutes les réunions que nous avons eues ont été ouvertes à des observateurs et ont donné la possibilité aux participants de réagir et d'y apporter leur contribution. Nous avons encore la possibilité, donc, de renforcer cette relation avec l'Afrique.

Par rapport à la consultation, nous n'avons pas de choix. Il faut finir ces consultations le 7 novembre, mais nous allons analyser les conclusions. Il y aura des discussions supplémentaires et soyez sûrs que, concernant les discussions que nous aurons, elles seront toujours en cours lorsque l'on aura un représentant d'AFRINIC. Soyez rassurés, j'en suis sûr.

ESTEBAN LESCANO

Je veux ajouter qu'il y a une liste, une liste de diffusion pour la communauté africaine qui est ouverte et qui reçoit les feedbacks par rapport aux consultations. Nous avons également d'autres moyens de garantir la participation de la communauté africaine, par exemple des webinaires et d'autres activités. Pourquoi nous ne

pouvons pas prolonger la consultation publique? Parce que les SO et AC vont se réunir le 11 et 12 novembre à Montevideo pour analyser tous ces commentaires.

MARCO HOGEWONING

Merci beaucoup. Merci beaucoup. J'allais justement vous demander d'afficher le code QR. Je demande aux intervenants d'être brève, s'il vous plaît. L'Égypte. Christine, vous avez la parole.

CHRISTINE ARIDA

Ma question s'adresse à Nick. Vous avez mentionné qu'il y aurait... Il pourrait y avoir une situation hypothétique de radiation d'un RIR ou un changement de localisation? Et ma question concerne cela. Est-ce que cela est prévu dans le nouveau document? Est-ce que cela figure quelque part dans la nouvelle version? Parce qu'il peut s'agir non pas d'une radiation, mais d'un changement de localisation.

NICK NUGENT

Ce n'est pas prévu dans le document parce que nous n'avons pas considéré important ou nécessaire d'inclure cela. Cela n'empêche pas qu'il peut y avoir une relocalisation si cela est nécessaire, mais c'est quelque chose qui peut arriver si les parties concernées se mettent d'accord.

MARCO HOGEWONING

Merci, Cela répond à votre question Christine. Et, finalement, CTU, vous avez le droit de poser la dernière question.

SHERNON OSEPA

Shernon Osepa de CTU, Union des télécommunications des Caraïbes. Tout d'abord, merci beaucoup pour ces informations. Aux Caraïbes, nous avons deux RIR, ARIN et LACNIC. Ma question concerne plutôt les processus, car nous avons apporté des contributions à ce processus de consultation. Je voudrais savoir comment vous allez gérer ces commentaires que vous avez reçus. Est-ce qu'il y a un endroit où la communauté peut consulter les recommandations et voir si elles ont été prises en compte ou pas? J'aimerais mieux comprendre comment cela va se passer.

HERVÉ CLÉMENT

Je peux commencer à apporter une réponse. Nous avons donc un processus ouvert qui regroupe toutes les contributions de la région et de l'ICANN. C'est assez facile. C'est-à-dire, nous lisons tous les commentaires. Nous n'incluons... si un commentaire n'est pas inclus, il y a toujours une raison. C'est à dire le commentaire est peut-être... ne concerne... n'est pas pertinent par rapport à la consultation publique par exemple. Voilà ma première réponse. Si vous voulez compléter.

ESTEBAN LESCANO

Nous prenons très au sérieux tous les commentaires que nous recevons et nous les lisons tous. On les analyse un par un. Tout le

groupe lit tous les commentaires, et tout le groupe analyse tous les commentaires et décide s'ils sont pertinents par rapport au documents. Il y a des questions qui ont trait plutôt à la mise en œuvre et donc ne sont pas pertinentes pour le document en question. Il peut y avoir d'autres commentaires qui ne concernent pas le document lui-même, mais rassurez-vous, nous les examinons tous les commentaires que nous recevons.

MARCO HOGEWONING

Merci beaucoup. Nous allons conclure cette séance. Ne quittez pas la salle. Et, je me permets de vous rappeler que la consultation publique est ouverte jusqu'au 7 novembre. Vous pouvez scanner le QR code pour participer à cette consultation. Merci Esteban, Nick, Hervé d'être venu à cette réunion. Et maintenant, je vais demander à Rob ou à Fabien, car je pense qu'il y a quelques annonces logistiques à faire avant de passer à la séance suivante.

FABIEN BETREMIEUX

Je ne sais pas si Rob est dans la salle. Nous avons envoyé un email à la liste de diffusion pour vous expliquer que nous changeons un petit peu l'ordre du jour, car il y a eu des circonstances qui ne nous permettent pas de tenir la séance avec les co-facilitateurs. Maintenant, elle sera reportée à demain.

NICOLAS CABALLERO

Oui, je veux insister sur ce que vous venez de dire. Vous avez probablement reçu cet email que nous avons envoyé. Nous

n'aurons pas la discussion sur le SMSI+20 aujourd'hui, avec les co-facilitateurs, pour des raisons que nous ne connaissons pas vraiment à ce moment, et nous allons donc utiliser cette partie de la séance pour nous mettre d'accord sur certains aspects concernant la rédaction du communiqué.

FABIEN BETREMIEUX

Cette discussion sur le SMSI+ 20 aura lieu demain, plus ou moins à la même heure. Et donc, la séance qui était consacrée au communiqué de demain sera utilisée pour cette discussion sur le SMSI+20.

Alors, comme nous faisons d'habitude, nous allons passer en revue le processus dans plus de détails. Pour que les personnes qui ne sont pas familières avec ce processus puissent savoir comment se passe la rédaction du communiqué. Cela nous permettra d'avoir une expérience plus agréable. Alors, je ne sais pas si vous étiez là. Comme je l'ai dit, j'ai un petit écho d'ailleurs.

Alors, je l'ai dit, donc en fait, il y a trois phases pour l'élaboration du communiqué. Et puis, il y aura la phase de préparation, l'élaboration et puis la période de révision après la réunion.

La phase de préparation du communiqué, en fait, permet aux responsables thématiques du GAC et tout membre intéressé de mettre en avant des thèmes qu'ils aimeraient voir traités dans le communiqué en tant que thème d'importance ou dans le cadre d'un avis. Et, vous l'avez peut-être vu hier, j'ai envoyé un email. Et

bien justement, au nom et bien des responsables thématiques sur l'utilisation malveillante du DNS, je vous ai envoyé en fait un mail avec quelques considérations initiales sur ce thème, sur ce thème spécifique. Donc voilà, au cours de cette phase de préparation, nous avons donné un éclairage concernant la manière de traiter ce thème dans la communauté.

Nous passons maintenant à la phase d'élaboration et de rédaction. Je vous ai envoyé hier en fait un lien vers un document Google qui en fait vous permet d'appuyer l'élaboration du communiqué. Durant la période de rédaction du communiqué, nous demandons aux responsables thématiques du GAC de prendre le temps dans les séances plénières, ou de prévoir du temps durant les plénières pour discuter de différents thèmes qui font justement l'objet de la séance, en particulier pour passer en revue ce qu'ils vont proposer pour inscription ou communiqué du GAC. Et généralement, en fait, nous réservons toujours un temps pour examiner ce que nous proposons de mettre dans la communauté.

Alors, comme je le disais, nous sommes maintenant dans la phase de rédaction. Nous nous réunissons pour un certain nombre de séances, nous consacrons du temps à la lecture du texte proposé, nous nous mettons d'accord sur ce texte et donc nous nous mettons d'accord sur l'intégralité du communiqué. Alors, je regarde mes notes pour bien m'assurer d'avoir couvert les points principaux. Lorsque les membres du GAC...

Je reprends, le but de discuter du texte potentiel du communiqué à chacune des plénières, c'est de permettre aux membres du GAC intéressés et qui souhaitent participer à la rédaction linguistique du communiqué. Et, bien, ça leur donne la possibilité de voir qui sont les responsables thématiques et ceux qui tiennent le crayon, pour ainsi dire. Cela nous permet évidemment de faciliter les discussions avant de proposer un texte sur le communiqué, et ça facilite évidemment l'accord, et cela permet de trouver un consensus au titre de la communauté sur le texte proposé. Voilà, c'est pour l'efficacité du processus de rédaction. Une fois que l'on commencera à vraiment passer en revue le texte.

Par le passé, nous nous sommes retrouvés dans des situations où il y a eu par exemple des textes de fond véritablement, qui avaient été proposés par certaines parties ou d'autres éléments de texte proposés par d'autres partis, mais qui couvraient les mêmes thématiques mais de manière différente. Et c'était un petit peu difficile de mettre tout cela en correspondance. Donc, on essaie vraiment de trouver des points de convergence entre les différentes positions sur un thème particulier, et on essaie de faire ça en amont, avant la lecture du texte sur papier, pour ainsi dire, aux fins de l'efficacité.

C'est parce que la rédaction du communiqué doit en fait pouvoir se dérouler dans un nombre limité de sessions. Je crois que cette fois-ci, nous avons prévu six ou sept sessions de rédaction du communiqué et on n'aura pas plus de temps. Nous devons vraiment conclure les travaux de rédaction à la fin de la dernière

séance de rédaction du communiqué. Par le passé, vous vous en souviendrez certainement si vous avez pris part aux séances précédentes, disons il y a dix ans, ici même, à Dublin. En fait, avant, il n'y avait pratiquement pas de limite de temps pour la rédaction du communiqué et parfois on y passait la nuit. Ça a changé pour diverses raisons. C'est la raison pour laquelle nous essayons de nous assurer que nous ayons vraiment toutes les possibilités, ou en tout cas, que les responsables thématiques et les membres intéressés aient la possibilité de débattre du texte en soit, bien en amont.

J'ai parlé de Google Docs. Donc, vous voyez les flèches en dessous du rectangle central. Ces flèches sont là pour vous rappeler que nous vous invitons. Nous vous invitons en fait à changer, amender le texte dans le document à travers le lien que je vous ai envoyé hier. Attention de ne pas partager le document dans une fenêtre de chat sur Zoom, parce que sinon le texte devient public. Et voilà qui pourrait provoquer en fait des ingérences concernant le texte. C'est déjà arrivé et on a dû recréer le document. Ça a été un petit peu difficile, mais nous avons donc essayé de faire en sorte que le lien ne soit envoyé qu'aux membres du GAC, en toute confidentialité pour éviter toute difficulté.

N'hésitez pas à utiliser ce document. C'est un document martyr, allez-y, changez-le. Mais, pour des domaines spécifiques, nous vous invitons à consulter d'autres membres qui pourraient être intéressés et, le cas échéant, de consulter aussi les responsables thématiques. Alors, vous pouvez changer le document en direct,

mais une fois que le document commence à prendre corps, qu'il y a quand même du texte que nous avons révisé, sur lequel nous sommes tombés d'accord pour des raisons de stabilité du texte, à un moment donné, nous allons mettre fin aux possibilités d'amendement, et là nous vous demanderons de vous adresser à nos équipes de soutien via un courriel sur Zoom, dans le chat pour nous soumettre votre texte, pour que nous même nous puissions alors modifier le document en soi.

Bien et tout au long du processus, n'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes en fait votre relais si vous avez besoin de références. Si vous avez besoin de précédents, vous avez besoin de conseils pour savoir comment on peut trouver l'un ou l'autre thème. Pour savoir comment nous nous y sommes pris par le passé pour d'autres communiqués à des fins de cohérence. Nous essayons de nous assurer que le communiqué soit une sorte d'expérience prévisible pour son public, donc pour qu'évidemment toute personne intéressée par ce communiqué puisse trouver les informations qu'elle souhaite avoir sous les différentes sections du communiqué. Ce qui me fait penser d'ailleurs que nous n'avons pas, bien sûr, passer en revue le texte pour vous expliquer toutes les sections. On avait dit qu'on allait le faire hier. On ne l'a pas fait. Je vais prendre le temps de le faire aujourd'hui parce qu'on est encore une dizaine de minutes.

N'hésitez pas à m'interrompre et à poser vos questions le cas échéant. Je suis là pour y répondre. Bon, je vais vous afficher le document, mais avant, j'aimerais terminer en vous parlant de la

période de révision. Alors, il y a la période de révision des communiqués qui vient toujours à la fin des AGM, donc à la fin de cette semaine. Une fois que le communiqué est rédigé, qu'il fait l'objet d'un accord en séance. Et bien nous entrons dans la période de révision du communiqué. Alors, c'est une période de 72 heures. Pourquoi? Parce que nous voulons donner la possibilité à tous les membres du GAC de lire le document, de le revoir, de l'examiner. Alors, c'est quelque chose que nous avons instauré durant la période de pandémie de Covid-19, parce qu'évidemment nous avons dû tenir compte du fait que la participation pour tous les membres n'était pas toujours facile, tout simplement parce que les membres se trouvaient à différents endroits du monde et avaient certaines difficultés parfois à se connecter, etc.

Donc, le but de cette période, ce n'est pas de procéder à d'autres modifications, c'est juste pour savoir si un membre du GAC ou un observateur a un problème de fond sur l'un ou l'autre volet couvert par le communiqué. Si c'est le cas, la procédure prévoit que le GAC se réunisse à nouveau à distance, puisque c'est après la réunion pour débattre de cette question de fond qui pose problème à l'un des membres ou à un observateur du GAC.

Ce n'est jamais arrivé par le passé. Ça peut arriver. C'est la raison pour laquelle on a prévu un processus. Mais, dans le courriel que nous allons lancer au début de la période de révision, on vous rappellera qu'on n'émet pas d'objection à la légère. Cela fait quand même partie du processus. Par le passé, il nous est arrivé de voir qu'il y avait des inexactitudes dans les références du texte ou qu'il

y avait des coquilles. Alors évidemment, nous essayons de corriger tout cela sans avoir à réunir tout le GAC.

Mais, on essaie de vous donner un document qui est quand même sans erreur. Donc, ce n'est pas un changement de fond. Alors, à la fin de la période de révision, s'il n'y a pas d'objection, l'équipe de soutien du GAC, alors travaille ensemble avec l'organisation ICANN pour publier le communiqué. C'est la raison pour laquelle le communiqué porte toujours une date ultérieure à la réunion en soi, puisque c'est la date de publication du communiqué qui y figure. Alors, quelques petites minutes.

Il nous reste six minutes. Benedetta, est-ce que vous pouvez afficher le texte du communiqué à l'écran? Merci. Excellent! Merci beaucoup. Alors, en haut, tout en haut du document, en première page, là, vous avez évidemment le calendrier, quelques uns des objectifs que nous essayons d'atteindre chaque jour de la réunion, si on peut aller un peu plus bas. Voilà, arrêtons-nous là. Alors, ça, c'est en fait pour vous expliquer, pour ceux qui n'ont pas l'habitude d'utiliser Google Docs pour ce document, c'est pour vous rappeler que vous avez en fait la possibilité de procéder à des modifications du texte qui apparaissent comme une suggestion.

Une fois que vous voulez changer de texte, une petite fenêtre intempestive apparaît. Nous vous demandons de vous identifier en tant qu'auteur des modifications. Sinon, nous n'avons pas de moyen de savoir qui nous demande une modification. Donc, vraiment, nous vous invitons vraiment à décliner votre identité

dans la fenêtre de commentaires, question que nous ayons ensuite un suivi et aussi un suivi des différentes versions.

Alors, la structure du communiqué, c'est surtout à l'adresse de ceux et celles qui ne connaissent pas cette procédure et qui ne connaissent pas le communiqué. Nous avons toujours une introduction qui rappelle en fait la réunion les participants. Voilà, c'est une section très générale. La section deux, alors, ce sont les activités inter unités constitutives et relations avec la communauté. Là, ce sont les rapports avec les autres, concernant les relations avec les autres instances de l'ICANN. Là, nous ne parlons que des thèmes qui ont fait l'objet de discussions. Nous n'entrons pas dans le détail des discussions, là, pour cela, on a un procès-verbal, le compte rendu du GAC que l'on a mentionné d'ailleurs hier. Ça, c'est encore un document qui résulte de la réunion du GAC.

Section 3, questions internes. Là, nous faisons rapport, par exemple, un des membres du GAC, le nombre de membres, l'évolution des membres du GAC, l'équipe dirigeante pour certains groupes de travail également, s'il y a des activités dont il faut faire rapport dans le communiqué, nous le mettons dans cette partie là. Et puis, nous avons les questions opérationnelles diverses et variées. Et depuis, la réunion de Kigali, en général, nous faisons rapport de la planification stratégique du GAC. Vous vous souviendrez peut-être que là nous avons en fait prévu de faire

rapport sur l'entérinement du nouveau plan de travail du GAC, le plan annuel 2025 2026, par exemple. Ça, c'est une section ici.

Lors des dernières réunions, nous avons fait en fait parler des activités de renforcement des capacités. Voilà. Et puis, on entre vraiment dans le fond du sujet, les questions d'importance revêtant une importance pour le GAC. Et, vous voyez que là, le GAC, en fait, énonce les différentes questions qui sont importantes pour le GAC. Priorité, généralement.

Ce n'est pas un avis du GAC. Ce ne sont que des positions de fond. Qui sont proposées. En fait, c'est une possibilité pour nous de communiquer avec la communauté concernant la position du GAC. Mais, pour certains membres du GAC, il s'agit aussi d'une étape préalable, d'une première étape pour effectivement et bien entrevoir la possibilité d'adopter un avis du GAC à l'avenir sur ces thématiques là.

NICOLAS CABALLERO

Très très rapidement. Merci Fabien. C'est, disons une phase de préavis, une phase préalable à l'adoption d'un avis. On pourrait vraiment le prendre en tant que tel. C'est quelque chose de très, très important pour Le GAC. Et justement, si ce thème est très important pour Le GAC, on l'inclut là, dans cette section là. Merci.

FABIEN BETREMIEUX

Oui, c'est très important aussi pour le conseil d'administration de l'ICANN qui lit ce communiqué. Alors, cette partie, évidemment,

fait l'objet d'une analyse spécifique par le conseil d'administration et de discussion avec le GAC, en particulier dans le cadre d'un appel spécifique qui est organisé après la réunion de l'ICANN, afin que le conseil d'administration puisse répondre à ces questions, revêtant une importance particulière pour Le GAC, pour qu'il y ait un échange entre le GAC et le conseil d'administration là-dessus.

Il y a aussi la possibilité d'organiser un appel pour éclaircir certains points si besoin est. Alors, évidemment, c'est un processus, évidemment, et il est clair que le conseil d'administration pourrait demander une clarification avant qu'il ne puisse répondre formellement à l'avis et prendre position. Par ailleurs, bien sûr, le conseil d'administration prend acte de ces questions qui semblent importantes pour Le GAC.

Oui, désolé. Revenons un petit peu en arrière. Comme vous le voyez dans le document, nous avons plusieurs thématiques qui ont été renseignées. Et, demain, lorsque nous nous réunirons à nouveau demain après-midi pour commencer à examiner le communiqué, c'est là que nous commencerons à ce stade-là. On va commencer par ces thèmes, et nous espérons qu'avoir un texte aussi vite que possible sous les différents libellés, les des différents titres. Nous avons une liste pour l'instant de ces thèmes. Et, si vous voulez participer à la rédaction de textes sur ces questions et que vous n'êtes pas encore, vous ne vous êtes pas encore manifestés, faites le nous savoir, question que nous puissions vous mettre en contact avec les responsables thématiques qui travaillent sur ces textes.

Donc, voilà, où nous en sommes pour le moment. Donc, mise en œuvre du programme de soutien aux candidats et sensibilisation. Procédure d'alerte précoce pour la prochaine série de nouveaux gTLD. Frais complémentaires pour l'évaluation de noms géographiques durant la prochaine série de nouveaux gTLD. Voilà les trois thèmes qui ont trait aux nouveaux gTLD.

Si nous passons à la page suivante. Puis, nous avons les déclarations d'intérêt de la communauté. Oui, je m'en rends bien compte, on a dépassé les temps impartis. Je suis vraiment désolée, j'ai complètement oublié l'heure. Voilà, donc nous avons les questions de visa, les questions systémiques de visa qui viennent en fait saper l'inclusion mondiale, la révision des révisions, l'utilisation malveillante du DNS. Et puis les données d'enregistrement de domaine.

Et puis, l'avis de consensus du GAC. C'est là que, en fait, le GAC, et bien, donne son avis, offre son argumentaire. Et, c'est vrai que là, il y a évidemment, il y a procédure mandatée par les statuts. Le conseil d'administration doit examiner cet avis.

Et puis, il y a le suivi de l'avis précédent. Là, parfois, le GAC, en fait, et bien, revient sur un avis précédent à des fins de suivi. Le but, c'est de réitérer des éléments de réflexion qui ont trait à des avis précédents et que le GAC souhaite mettre en avant, encore une fois. Mais, cette section ne vise pas à changer la rédaction de l'avis en cause. Il s'agit d'ajouter tout simplement des éléments de réflexion qu'il faudrait prendre en considération, tout simplement. Des

questions qui ont surgi depuis la délivrance de l'avis précédente. Voilà, ça c'est pour la partie le fond.

Et puis, dernière section, section cette prochaine réunion. Là, on dit tout simplement quelle sera la date de la prochaine réunion du GAC. Voilà. Et, bien, merci de votre attention et on se revoit pour la discussion du comité demain après-midi. Merci.

NICOLAS CABALLERO

Merci Fabien. Alors, pour le compte rendu, je sais que ça a l'air d'être un processus ennuyeux, répétitif. On n'est pas en train de faire tout cela pour vous ennuier. Cette présentation, elle est adressée surtout aux 32 nouveaux membres du GAC qui ne connaissent pas forcément notre mécanique interne et nos procédures en interne. Donc, toutes nos excuses si ça semble répétitif.

Alors, quelques petites messages d'intendance avant d'aller boire un verre. Tout d'abord, toutes nos excuses. Nous ne pouvions pas deviner que l'un des co-facilitateurs du SMSI+20 allait tomber malade. Nous avons fait de notre mieux pour faire face à l'adversité.

Comme Fabien l'a très bien dit, nous allons avoir notre première séance de rédaction du comité du GAC demain à 16 h 30, justement après la pause-café, et ça viendra juste après notre réunion avec le conseil d'administration de l'ICANN. Vous le voyez, nous avons la cérémonie d'ouverture et le prix Tarek Amal. Et puis, le forum

géopolitique. Et puis, une autre séance de la communauté sur les ROR. Qu'est-ce que c'est que les ROR? La révision des révisions. Encore un acronyme qu'on vous lance à la tête.

Voilà, ça c'était pour rappel, c'était les petits messages d'intendance et maintenant c'est l'événement social du GAC, comme vous le voyez là, une toute petite chose. Une dernière chose, j'ai besoin de votre aide. Je donne un prix de 10 000 €. Si quelqu'un peut me dire que l'on peut avoir... Alors, qui peut me dire pourquoi on a de l'eau? De l'eau à 88 % basée sur des plantes ou tirées de plantes? Ça veut dire quoi? 10 000 € à qui peut me le dire? Merci beaucoup et bonne soirée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]